

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [4]

Artikel: Valais

Autor: Bruttin, Françoise

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

questionnaire envoyé par milliers d'exemplaires à des adresses privées, dont un bon nombre sont déjà rentrés.

Le succès des consultations juridiques données par Me Claudine Gabus a insufflé à l'Ordre des Avocats l'idée d'ouvrir une permanence juridique pour hommes et femmes. (Comme quoi l'initiative féminine peut être aussi profitable aux hommes !)

La situation financière du Centre est saine. L'exercice 1978 boucle avec un bénéfice de Fr. 800.—.

Après avoir adopté les rapports avec remerciements, l'assemblée a nommé par acclamations au comité Mme Duckert qui remplace une démissionnaire pour raison de santé, puis elle a entendu avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Mme Josiane Petitpierre, paysanne diplômée, sur « la condition et la formation de la paysanne ».

La vie et le travail de la paysanne de chez nous se sont fondamentalement modifiés au cours des dernières décennies. Attachée principalement qu'elle était aux soins du petit bétail, aux travaux des cultures potagères, aux occupations ménagères souvent très absorbantes, la modernisation et le perfectionnement technique des appareils ménagers et agricoles l'ont en partie libérée de besognes souvent fastidieuses et ont fait d'elle la collaboratrice de son mari, le paysan, dans l'organisation et la gestion du domaine. Cette promotion — car c'en est une — a fait d'elle une agrotechnicienne qui ne peut assumer ses responsabilités que si elle y est dûment initiée. Assurer la conservation des produits de la terre et leur écoulement, le fonctionnement correct de l'exploitation, l'agencement des travaux au fil des saisons, la tenue de la comptabilité en même temps que conduire le tracteur et remplir ses devoirs ménagers et familiaux, ce sont autant de tâches qui incombent à la paysanne d'aujourd'hui.

L'Union des Paysannes neuchâteloises (UPN), association d'entraide et de soutien, est présente, par ses groupes, dans chaque district du canton. Financièrement elle vit de ses cotisations et du produit de ses soirées folkloriques fort goûtées de la population. Elle organise des cours de comptabilité ouverts aussi aux milieux non-paysans, veille au maintien des traditions rurales (recettes de cuisine, costumes folkloriques, etc.), dispose d'une page dans l'hebdomadaire TERRE ROMANDE.

Le titre de paysanne diplômée n'est octroyé que depuis quinze ans aux paysannes qui subissent les épreuves avec succès après une formation professionnelle de trois ans.

Chaque année une quinzaine environ de personnes se présentent aux examens finals. L'apprentissage est centré sur les cours d'écoles ménagères et la comptabilité. L'économie rurale est enseignée plus spécialement la troisième année, récemment instituée. Le diplôme équivaut à une maîtrise fédérale tout en n'étant pas reconnu comme tel. Des subventions ne sont accordées par le canton pour ces études, dont les frais d'écologie se montent à Fr. 600.— sans compter les nombreux frais annexes, que si le nombre de 15 à 20 élèves est assuré par année. Le titre de paysanne diplômée autorise la titulaire à enseigner le métier. Quant à l'Ecole cantonale d'agriculture, elle est aussi ouverte au sexe féminin, mais le diplôme qu'elle délivre est d'un tout autre ordre. Quelques paysannes sont en possession des deux diplômes.

Sans avoir passé sous silence les difficultés et le dur labeur des gens de la campagne, Mme Petitpierre a dégagé du tableau qu'elle a tracé un visage de paysanne souriante, inti-

mement liée au sol, aux bêtes, à la nature où s'étend son champ d'action infiniment enrichissant et bienfaisant, à condition qu'elle sache l'apprécier et y mette son cœur en même temps que son dévouement et sa volonté.

Jenny Humbert-Droz

Valais

« Lorsque l'enfant paraît... »

... Gabrielle se retire

Elle qui fut, rose au poing et sourire aux lèvres, la première en Valais à se porter en liste et enlever un siège. Elle qui fut notre oriflamme.

Mme Nanchen renonce à se porter candidate aux prochaines élections des Chambres fédérales (novembre 1979). Que sonne le glas !

Figure de proue du parti socialiste valaisan à qui elle a insufflé un nouvel élan.

Image-modèle de la parlementaire active, aux interventions solidement étayées et soutenues avec talent.

Et, sollicitée par la presse, la radio, la télévision, incisive et lucide, vibrant porte-parole.

Les causes que Gabrielle Nanchen a défendues, en toute connaissance, avec conviction et ténacité, ont été entendues.

C'était, chaque fois démontrée, l'éclatante preuve que la femme — si elle en a la volonté et prend les moyens de s'organiser en conséquence — peut participer à la vie publique et la marquer de son influence. Elle fut aussi notre alibi.

Durant deux périodes, la conseillère nationale socialiste a concilié charges familiales et engagement politique. Assumant pleinement son rôle de mère auprès de ses deux enfants et ses fonctions au service du parti et du Parlement.

Une troisième naissance a rompu le délicat équilibre. En pleine carrière, en plein essor, Gabrielle Nanchen décide de passer la main pour demeurer au chevet de son nouveau-né.

Plutôt que de gémir, pauvres orphelines abandonnées, secouons notre torpeur et prenons, en conscience, nos responsabilités.

Pierrette Micheloud Grand Prix des Pharaons 1979

Nul n'est poète en son pays... et Pierrette Micheloud s'est exilée à Paris pour se vouer — comme une nonne entre en religion — à la poésie.

Et, de poème en recueil, s'exprime, angoissée et fervente, cette voix que les siens — son pays et ses pairs — ont bientôt reconnue. En 1965, le Prix Schiller et le Grand Prix Rhodanien de la Littérature couronnent « Valais de Cœur » ; « Tant qu'ira le Vent » reçoit, l'année suivante, le Prix Edgar Poe ; et « Tout un Jour, Toute une Nuit » (1978) les Prix Arcon de l'Académie Française et Robert Hennequin de la Société des Gens de Lettres.

A l'occasion de l'attribution, ce printemps, du Grand Prix des Pharaons, « La Voix des Poètes » consacre un numéro spécial à la poétesse valaisanne.

Henriette Grindat, photographe, a fixé l'interrogation de ces yeux clairs et pénétrants, ce regard qui vous scrute tout en poursuivant sa méditation intérieure. Et chacun, ami, poète ou critique, offre son image de la femme, son approche de l'œuvre.

Car Pierrette Micheloud ne se livre pas au premier lecteur venu. En solitaire elle poursuit sa « recherche du chemin de vivre ». Et son chant poétique, nourri des sèves de l'enfance, meurtri d'une béante blessure, écarte les ombres pour que percent les lueurs de l'aube et de l'espoir.

Dans ce nouvel « âge du fer » qui broie l'humain et le spirituel, femme elle crée la vie, et poète le verbe :

P Perdre tout pour gagner une étoile
I Inciter le jour à éclater
E Enfreindre la punition mortelle
R Résoudre l'absolu par le feu
R Remonter le fleuve à contreflot
E Elire déesse la clarté
T Torturer de lumière les masques
T Tendre un fil de chanvre sur l'abîme
E Etre vivante jusqu'à la pierre.

(Tant qu'ira le Vent)

Françoise Bruttin

Fribourg

Initiative pour une protection efficace de la maternité

Un comité de soutien est né à Fribourg

La protection de la maternité a préoccupé de tout temps les organisations féminines et groupements politiques. Ainsi en 1864, le canton de Glaris était le premier Etat européen à prescrire une interdiction de travailler avant et après la naissance. S'inspirant de cet exemple, chacun tenta d'imposer ses revendications sans toutefois y apporter de grands bouleversements.

En octobre dernier, on s'en souvient, une initiative populaire, « pour une protection efficace de la maternité » était lancée à Berne par diverses organisations féminines de gauche et d'extrême gauche. Un comité de soutien à cette initiative s'est créée à Fribourg. Il tenait dernièrement, une conférence de presse, au cours de laquelle, il présenta l'initiative et démontra comment il compte sensibiliser la population et l'associer à son action.

A caractère progressiste, cette initiative demande que soit instituée une assurance maternité obligatoire et générale garantissant la couverture intégrale des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers ; un congé parental de 9 mois au minimum, faisant suite au congé de maternité, avec une garantie du versement intégral du revenu familial. L'initiative demande aussi une protection étendue contre le licenciement pour toute la durée de la grossesse, du congé de maternité et du congé parental.

C'est l'OFRA, l'Organisation pour la cause de la femme qui décida de lancer une initiative populaire fédérale. Sur le plan fribourgeois, le comité de soutien a sollicité l'appui et la collaboration de diverses associations féminines, partis politiques, syndicats. Seuls le Parti socialiste, le Mouvement de libération des femmes, l'Organisation communiste suisse, le Groupe femmes, la Ligue marxiste révolutionnaire, la section fribourgeoise de la VPOD, ainsi que quelques personnes à titre individuel ont adhéré au comité. Le Mouvement populaire des familles, l'Association des droits de la femme de Fribourg et de Sarine-Campagne soutiennent également l'initiative. Quant au Cartel syndical cantonal et à la FCTA ils participent financièrement. Par sa campagne d'information, le comité fribourgeois entend aussi s'attaquer à des problèmes soulevés par la question de la mater-